



Cuisine intégrée ou meuble de salle de bain

Par **serge**, le **20/12/2009** à **09:37**

Bonjour,

je voudrais connaître les limites de l'intervention d'un poseur de cuisine ou de meuble de salle de bain par rapport à la plomberie.

A qui revient de faire le branchement entre les robinets et les arrivées d'eau ainsi que les évacuations ?

En cas de fuites et dégâts des eaux, où se situent les responsabilités des différents corps de métiers concernés ?

Le poseur (cuisiniste) a-t-il le droit de ne pas vouloir intervenir sur la plomberie et d'exclure clairement de son devis cette prestation ?

merci pour votre aide et si quelqu'un peut me fournir des cgv types pour le métier de cuisiniste je suis preneur.

Cordialement.

serge.